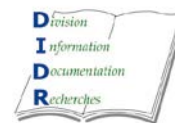


SOUDAN



Note

19/07/2016



Le barrage de Merowe

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. Présentation générale

Le barrage de Merowe se situe en amont de la quatrième cataracte du Nil, à environ 350 kilomètres au Nord de Khartoum. Sa construction a eu lieu de 2003 à 2009. Son inauguration officielle est intervenue en mars 2009.¹

Selon DYWIDAG Systems International (DSI)², « *le barrage de Merowe sera le deuxième plus grand barrage sur le Nil après celui d'Assouan, avec une longueur totale d'environ 9,2 km et un rendement électrique de 1 250 MW. Le déversoir d'une longueur de 154 m et d'une hauteur de 67 m, avec ses vannes, et la centrale électrique d'une longueur de 370 m se trouvent au milieu des barrages latéraux en enrochements* »³.

Le coût de construction de ce barrage est « *estimé à environ 555 millions d'euros, plus 575 millions d'euros pour la centrale électrique* ».⁴ Sa construction a été financée par l'agence de crédit à l'exportation chinoise (EXIM) et des institutions financières saoudiennes et émiraties. Des entreprises soudanaises, chinoises, allemande (Lahmeyer International) et française (Alstom) ont participé à sa construction.⁵

Certains observateurs mettent en avant les retombées favorables induites par la mise en route du barrage de Merowe.

Ainsi, cet ouvrage aurait permis de « *doubler la capacité hydro-électrique du pays* » et de « *minorer les coupures de courant dont souffrait périodiquement Khartoum* »⁶, et serait en mesure de produire un rendement électrique de 1 250 mégawatts, soit plus de 60% de la totalité de l'électricité produite au Soudan.⁷ Selon DSI, le barrage de Merowe permettra en outre de « *créer de nouvelles terres cultivables* », de « *protéger des inondations du Nil* », et de « *réduire la sédimentation problématique dans le lac d'Assouan, situé à 350 kilomètres en aval* ».⁸

A l'inverse, d'autres observateurs déplorent les dégâts environnementaux provoqués par ce barrage.

D'aucuns affirment que le limon qui fertilise les rives du Nil sera retenu par le barrage, provoquant ainsi un appauvrissement des terres, et que ce barrage risque d'entraîner une recrudescence des maladies dues à l'eau stagnante, en particulier le paludisme. Selon l'ONG *International Rivers*⁹, aucune étude d'impact environnemental n'a été menée. La construction a démarré sans l'approbation du ministre soudanais de l'Environnement, au mépris des lois soudanaises en vigueur. De plus, le projet a englouti « *des trésors archéologiques inestimables dans son réservoir* ».¹⁰

¹ *Radio Dabanga*, "Merowe dam affected tired of delay in compensation by Sudan", 02/03/2015.

² *DYWIDAG Systems International* (DSI) se définit comme « *un groupe mondial de haute technologie qui intervient sur le marché de la construction* ».

³ *DYWIDAG-Systems International*, « Construction du barrage de Merowe au nord du Soudan », s.d.

⁴ *Ibid.*

⁵ *International Rivers*, "Merowe Dam, Sudan", s.d. ; COOPMAN Pierre et MENNIG Miguel, « Nouveau barrage pour un pays sinistré », *La Revue Nouvelle*, N°4, avril 2006.

⁶ *Sciences et Avenir*, « Soudan : des projets de barrages sur le Nil menacent des sites archéologiques », 03/09/2012.

⁷ *Radio Dabanga*, "Sudan : More calls for anti-dam protests in Sudan", 09/02/2016.

⁸ *DYWIDAG-Systems International*, *op.cit.*

⁹ Depuis 1985, *International Rivers* se consacre à la protection des cours d'eau et à la défense des droits des communautés qui en dépendent. *International Rivers* se définit comme un réseau international qui regroupe en son sein des communautés touchées par la construction de barrages, des organisations militantes et écologistes, des défenseurs des droits de l'homme et autres militants engagés dans la lutte contre les projets hydrauliques destructeurs.

¹⁰ *International Rivers*, art.cit.

2. Déplacements forcés

La construction du barrage de Merowe a eu pour conséquence le déplacement forcé de nombreuses communautés riveraines du Nil. A cet égard, l'ONG International Rivers estime que le barrage de Merowe constitue « *un des projets hydrauliques les plus destructeurs du monde* ». ¹¹

Dans un article paru en avril 2006, les journalistes Pierre Coopman et Miguel Mennig indiquent que la construction du barrage de Merowe devrait créer « *un lac artificiel de 174 kilomètres de long et inondera une surface de 476 km²* ». ¹²

Selon ces observateurs, environ 10 000 personnes avaient d'ores et déjà été déplacées en 2006 : « *Le territoire du lac artificiel est occupé actuellement par quelque 50 000 petits paysans et leurs familles. Le gouvernement soudanais affirme qu'ils seront déplacés avec toutes les compensations voulues : maisons équipées, terrains de culture, infrastructures adéquates, etc. Or, les premières familles transférées témoignent du contraire et assurent qu'il leur est impossible d'assurer leur survie dans les nouvelles conditions imposées. Les terres octroyées dans la région d'el Multaga, à la lisière du désert nubien, sont extrêmement improductives et impropres à la culture. Certaines familles sont déjà revenues sur leurs terres d'origine, quitte à s'affronter aux troupes gouvernementales. Les tensions ne cessent de monter et les nouvelles de la région font état de heurts violents, susceptibles de dégénérer. D'autant que les ouvriers chinois se sont installés pour la construction du barrage et monopolisent les points d'eau, interdisant aux autochtones de s'y ravitailler* ». ¹³

En septembre 2008, des milliers de villages ont été inondés le jour de l'Aïd el-Fitr après la fermeture du barrage de Merowe. Ainsi, selon la journaliste Sandra Besson : « *Des milliers de villageois soudanais ont vu leur maison balayée par les eaux, selon les représentants de plusieurs villages, qui ont accusé le nouveau barrage [de Merowe] d'être responsable de ces inondations* ». ¹⁴

D'après le porte-parole d'un comité représentant les villageois de Manassir, plus de 1 000 familles vivant sur quatre îles du Nil étaient isolées, sans alimentation ni abri, suite à ces inondations : « *Actuellement, certaines parties des îles sont submergées. Les fermes à proximité du fleuve ont été détruites. Ils luttent contre l'eau. Les gens ont dû aller sur des terres plus en altitude au centre des îles* ». Les autorités soudanaises (par la voix du porte-parole de l'Unité de mise en œuvre des barrages du gouvernement du Soudan) ont nié avoir fermé les vannes du barrage Merowe en amont des villages, et prétendu que ces inondations étaient causées par les pluies saisonnières. ¹⁵

En outre, « *des milliers de personnes ayant refusé de quitter leurs foyers ont été chassés de chez eux par la montée des eaux. Des dizaines de milliers d'autres villages ont déjà été déplacés par le projet de barrage, mais les villageois de la région de Manaseer ont refusé de partir en disant que les maisons que le gouvernement avait construites pour eux étaient trop loin du fleuve et n'auraient pas assez d'eau pour irriguer leurs cultures agricoles* ». ¹⁶

Selon Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), une ONG égyptienne dédiée à la défense des droits de l'homme, les représentants des communautés concernées n'ont

¹¹ *Ibid.*

¹² COOPMAN Pierre et MENNIG Miguel, art.cit.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ BESSON Sandra, « Des milliers de villages inondés après la fermeture d'un barrage au Soudan », *Portail-environnement.com*, 01/10/2008.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

pas été consultés avant le début de la construction du barrage et la mise en œuvre des déplacements forcés. De plus, les déplacés ont été réinstallés dans des zones totalement impropres à l'agriculture et à l'élevage du fait de la pauvreté des sols.¹⁷

Les estimations quant au nombre de personnes déplacées suite à la construction du barrage de Merowe varient selon les sources : d'après *Radio Dabanga*, cet événement a déplacé plus de 50 000 personnes « *qui vivaient dans la fertile vallée du Nil vers des zones désertiques arides* ». ¹⁸ Pour sa part, *Sudan Tribune* estime ce nombre à 100 000 individus, issus de trois communautés riveraines du Nil : Al Hamdab, Amri et Al-Manasir.¹⁹

Les Manassir ont été les plus affectés par la construction de ce barrage.²⁰ La plupart des personnes « *déplacées et réinstallées de force dans des zones désertiques très arides* » sont issues de cette communauté.²¹ La majorité d'entre eux a été relocalisée à proximité d'el-Debba, au nord de la boucle du Nil.²²

Traditionnellement, les Manassir vivent dans la région située aux abords de la quatrième cataracte du Nil et appellent leur terre de peuplement traditionnelle « *Dar al-Manasir* ». Contrairement à d'autres communautés riveraines du Nil, nombre de Manassir ont un mode de vie nomade dans le désert de Bayouda. Ce style de vie nomade consistant à emmener paître leurs troupeaux (chameaux, moutons, chèvres) dans des vallées désertiques est cependant limité à la saison des pluies, qui donne lieu à des inondations annuelles dans la vallée du Nil.

Certains habitants appartenant à la communauté des Manassir ont « *choisi de défier l'autorité en continuant de vivre au bord du lac, malgré le risque d'inondation, mais la plupart se sont conformés à l'ordre de déménagement* ». ²³

Dans un article paru en 2010, *France 24* cite le témoignage d'un membre de la communauté des Manassir ayant été déplacé de force. Employé Khartoum dans une société d'assurances à Khartoum, cet individu est propriétaire un lopin de terre qui lui a été alloué par les autorités après la construction du barrage : « *Nous avons été déplacés dans la région d'Adhamer qui se situe à environ 300 kilomètres de notre village d'origine. La politique d'indemnisation du gouvernement concernait les trois régions qui ont été touchées par les travaux du barrage. Les habitants des deux premières régions ont été indemnisés, mais ça n'a pas été notre cas. En 2006, la commission chargée par le ministère des Barrages et de l'Électricité de fixer le montant des indemnisations a basé ses évaluations sur le prix des terrains cultivés en 1999. Ils n'ont pas pris en compte les terres en friche qui nous appartenaient. Et de toute façon, cette indemnisation sous-évaluée n'a pas été entièrement versée. L'indemnisation a été échelonnée en cinq versements que nous devons entre 2007 et 2011. Mais nous n'en avons touché que deux, soit 55% du montant convenu. En somme, nous avons été déplacés de l'endroit où nous avons toujours vécu, nous avons perdu les terres héritées de nos parents pour nous retrouver aujourd'hui dans des conditions de vie précaires. Nos récoltes sont maigres et nos cultures très peu variées. La construction du barrage de Méroé a certes permis de subvenir aux besoins du Soudan en électricité, mais je peux dire qu'elle n'a en rien*

¹⁷ Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), "EIPR launches legal action against Sudan for violations arising from the construction of the Merowe and Kajbar dams", 07/10/2013.

¹⁸ *Radio Dabanga*, "Merowe dam affected tired of delay in compensation by Sudan", 02/03/2015.

¹⁹ *Sudan Tribune*, "Sudan's Al-Mahdi to visit epicenter of Al-Manasir protest", 16/01/2012.

²⁰ *Al-Monitor*, "Sudan Nile dam threatens Nubian villages", 14/05/2013.

²¹ *Radio Dabanga*, 02/03/2015, art.cit.

²² *Sciences et Avenir*, art.cit.

²³ *France 24*, « Un beau barrage mais payé au prix fort par les riverains du Nil », *Les observateurs*, 04/08/2010.

profité aux habitants des Manassir, qui appartiennent à l'une des plus vieilles tribus de la région ».²⁴

3. Protestations et répression

Les protestations et manifestations des communautés concernées par les déplacements forcés ont été sévèrement réprimées par les autorités soudanaises.

Selon *International Rivers*, les personnes concernées ont « *résisté énergiquement* » à leurs déplacements forcés en dehors de la vallée du Nil et ont proposé de se réinstaller sur les rives du nouveau réservoir. Cependant, le gouvernement soudanais a totalement ignoré cette requête et a brutalement réprimé toutes formes de contestation.²⁵

En avril 2006, quand les communautés touchées ont protesté, le gouvernement a répliqué en recourant à des milices armées qui, en présence de policiers, ont tué au moins trois manifestants opposés au barrage, lors d'un rassemblement pacifique organisé dans la cour d'une école, et ont blessé une quarantaine d'autres manifestants.²⁶

En 2007, plusieurs personnes opposées à la construction du barrage de Merowe ont été tuées ou blessées lors de la répression menée par les forces de sécurité. En réaction, un rapporteur onusien a exprimé sa « *préoccupation profonde* » concernant les atteintes aux droits de l'homme commises dans ce cadre, et a demandé aux constructeurs impliqués dans la construction du barrage de Merowe de suspendre leurs travaux.²⁷

En mai 2010, une plainte a été déposée en Allemagne par l'ONG égyptienne EIPR auprès de l'ECCHR²⁸ contre *Lahmeyer*, une société allemande ayant pris le leadership de la construction du barrage de Merowe, « *en dépit de son impact désastreux* ». Au nom des communautés touchées, l'EIPR a demandé des compensations pour les individus expulsés de force, l'ouverture d'enquêtes et de poursuites contre les individus ayant recouru à un usage excessif de la force contre les opposants à la construction du barrage de Merowe, la restitution des terres disponibles, l'arrêt de la construction du barrage de Kajbar, et la mise en œuvre de réformes structurelles des lois et des politiques soudanaises relatives à des projets de développement.²⁹

Après avoir attendu des compensations pendant des années, 1 500 hommes de la communauté des Manassir se sont rendus à El-Damer, capitale du River Nile State, pour y organiser un sit-in qui a duré trois mois (fin 2011-début 2012).³⁰

En mars 2012, une délégation gouvernementale a signé un accord avec les Manassir. Selon un représentant de l'Executive Committee of the Manasir People Affected by the Merowe Dam (Comité exécutif des Manassir touchés par le barrage de Merowe) : « *Cet accord a été couché sur le papier mais en réalité, nous n'avons pas été dédommagés pour nos terres. Nous voulons être réinstallés autour du lac [lac artificiel créé par construction du barrage], mais le gouvernement veut nous relocaliser loin de là* ». En mai 2013, ce représentant souligne que la seule compensation reçue jusqu'ici concernait la

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *International Rivers*, "Merowe Dam, Sudan", art.cit.

²⁶ Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), "The Other Side of the Sudan Dams Complaint before the African Commission seeks justice for victims of Sudanese dams", 07/10/2013.

²⁷ *International Rivers*, "Merowe Dam, Sudan", art.cit.

²⁸ L'ECCHR (European Center for Constitutional and Human Rights /Centre européen pour les droits constitutionnels et humains) est une organisation juridique indépendante à but non lucratif, qui se consacre à la défense des droits de l'homme en tenant les acteurs responsables des violations flagrantes par les litiges stratégiques innovants étatiques et non étatiques. L'ECCHR a été fondé à Berlin en 2007 par son actuel secrétaire-général, Wolfgang Kaleck, conjointement avec un groupe d'avocats internationaux.

²⁹ Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), 07/10/2013, art.cit.

³⁰ *Al-Monitor*, art.cit.

perte des palmiers, une source de revenus importante pour les Manassir avant la construction du barrage, provoquée par la construction du barrage.³¹

En 2015, les leaders de la communauté manassir ont menacé de cesser les négociations avec le gouvernement. Ahmed Mohamed Saeed, un représentant des Manassir, a ainsi déclaré à ce sujet : « *Nous allons interrompre les négociations sur les compensations dans lesquelles nous sommes engagés si le gouvernement ne satisfait pas à nos demandes [...] En plus de boycotter les prochaines élections, les Manassir feront des manifestations dans toutes les villes et les villages ainsi que dans les universités* ». Selon Ahmed Mohamed Saeed, le gouvernement n'a pas cessé de manquer à « *ses obligations concernant les projets de route, les expertises foncières, les arbitrages des cas litigieux et les compensations pour les biens perdus lots de la construction du barrage* ». ³²

En février 2015, les Manassir sont descendus dans les rues de Makaberab (River Nile State) pour demander à ce que soit reconsidérée la décision prise par un comité gouvernemental de ne verser aucune compensation pour les pertes subies par les Manassir en 2008.³³

En décembre 2015, les services de sécurité ont arrêté à Khartoum 12 membres de la communauté manassir qui protestaient contre la détérioration des services de base dans la zone d'El Makabrab (River Nile state). Il s'agissait de la seconde manifestation organisée en décembre 2015 pour protester contre la faiblesse des services de base dans les zones où les Manassir ont été relocalisés entre 2005 et 2009. Le 9 décembre 2015, des Manassir vivant dans la zone d'Emre avaient organisé des manifestations à Khartoum pour dénoncer la « *situation tragique* » qu'ils subissent depuis qu'ils ont été relocalisés et exiger des améliorations de leurs conditions de vie (notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau, la santé et l'éducation) dans leur nouvelle région. Selon *Radio Dabanga*, ces manifestations ont été violemment réprimées.³⁴

³¹ *Ibid.*

³² *Radio Dabanga*, 02/03/2015, art.cit.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Radio Dabanga*, "Dams protesters detained in Sudanese capital", 14/12/2015.

Bibliographie

(Les sites web mentionnés ont été consultés en juin et juillet 2016)

ONG

Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), "EIPR launches legal action against Sudan for violations arising from the construction of the Merowe and Kajbar dams", 07/10/2013.

<http://eipr.org/en/pressrelease/2013/10/07/1842>

Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), "The Other Side of the Sudan Dams Complaint before the African Commission seeks justice for victims of Sudanese dams", 07/10/2013.

<http://www.eipr.org/en/blog/post/2013/10/07/1839>

International Rivers, "Merowe Dam, Sudan", s.d.

<https://www.internationalrivers.org/campaigns/merowe-dam-sudan-0>

Article scientifiques

COOPMAN Pierre et MENNIG Miguel, « Nouveau barrage pour un pays sinistré », *La Revue Nouvelle*, N°4, avril 2006.

<http://www.revuenouvelle.be/Soudan-Nouveau-barrage-pour-un-pays-sinistre>

Articles des médias

Radio Dabanga, "Sudan : More calls for anti-dam protests in Sudan", 09/02/2016.

<https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/more-calls-for-anti-dam-protests-in-sudan>

Radio Dabanga, "Merowe dam affected tired of delay in compensation by Sudan", 02/03/2015.

<https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/merowe-dam-affected-fed-up-with-delay-compensation-by-sudan-government>

Radio Dabanga, "Dams protesters detained in Sudanese capital", 14/12/2015.

<https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/dams-protesters-detained-in-sudanese-capital>

Al-Monitor, "Sudan Nile dam threatens Nubian villages", 14/05/2013.

<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/05/sudan-kajbar-dam-nubians.html>

Sciences et Avenir, « Soudan : des projets de barrages sur le Nil menacent des sites archéologiques », 03/09/2012.

<http://www.sciencesetavenir.fr/decryptage/20120814.OBS9604/soudan-des-projets-de-barrages-sur-le-nil-menacent-des-sites-archeologiques.html>

Sudan Tribune, "Sudan's Al-Mahdi to visit epicenter of Al-Manasir protest", 16/01/2012.

<http://www.sudantribune.com/spip.php?article41318>

France 24, « Un beau barrage mais payé au prix fort par les riverains du Nil », *Les observateurs*, 04/08/2010.

<http://observers.france24.com/fr/20100804-beau-barrage-mais-paye-prix-fort-riverains-nil-soudan>

BESSION Sandra, « Des milliers de villages inondés après la fermeture d'un barrage au Soudan », *Portail-environnement.com*, 01/10/2008.

<http://www.actualites-news-environnement.com/18233-barrage-Soudan.html>

Autres

DYWIDAG-Systems International, « Construction du barrage de Merowe au nord du Soudan », s.d.

<https://www.dywidag-systems.fr/projets/details/article/stabilization-of-radial-gates-at-merowe-dam-using-dywidag-post-tensioning-system.html>